

Arch Rival Nails

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RE-COVER

Date de révision: 26-07-2025

Section 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial: RE-COVER

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Durcisseur professionnel pour amélioration des ongles à utiliser avec une base coat

Utilisations déconseillées: Toutes autres utilisations

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur initial:

Arch Rival Nails

3595 12th Ave, Port Alberni, BC Canada V9Y 4W9

Courriel: info@archrivalnails.com

Téléphone: 1-604-821-6829 (Anglais - Heures d'affaires: 9h à 17h HNP)

Contact d'urgence:

Principal: 1-604-821-6829 (Heures d'affaires seulement)

Secondaire: Centre antipoison du Canada: 1-844-POISON-X (1-844-764-7669) - 24h/7j

Après les heures: Contacter le centre antipoison local

Déclaration de disponibilité bilingue: Cette FDS est disponible en anglais et en français. This SDS is available in both English and French.

Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP], SIMDUT 2015 et OSHA HCS 2012:

- Irritation oculaire, Catégorie 2 (H319)
- Irritation cutanée, Catégorie 2 (H315)
- Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (H317)
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3 (H412)

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:

MOT DE SIGNALISATION: ATTENTION



RE-COVER

Mentions de danger:

- H315: Provoque une irritation cutanée
- H317: Peut provoquer une allergie cutanée
- H319: Provoque une sévère irritation des yeux
- H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence:

Prévention:

- P261: Éviter de respirer les vapeurs/brouillards
- P264: Se laver les mains et la peau contaminée soigneusement après manipulation
- P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
- P273: Éviter le rejet dans l'environnement
- P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Intervention:

- P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau
- P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- P321: Traitement spécifique (voir Section 4 sur cette étiquette)
- P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin
- P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin
- P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Élimination:

- P501: Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

2.3 Autres dangers

EUH208: Contient du Triméthacrylate de triméthylolpropane, du Phénylphosphinate d'éthyl(2,4,6-triméthylbenzoyl) et de l'Hydroxycyclohexyl phényl cétone. Peut produire une réaction allergique.

Évaluation PBT/vPvB: Ce produit ne contient pas de composants considérés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien: Sur la base des données disponibles, ce produit n'est pas classé comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

Section 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est un mélange répondant aux critères de classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008, SIMDUT 2015 et OSHA HCS 2012.

Tableau 1: Identification et classification des composants

Nom du composant	N° CAS	Classification (CLP/SGH)	Conc. (% m/m)	Notes
Copolymère d'acrylates	25035-69-2	Lésions oculaires 1 (H318); Irrit. cutanée 2 (H315); Sens. cutanée 1 (H317)	70-82	[1] [3]
Triméthacrylate de triméthylolpropane	3290-92-4	Irrit. oculaire 2 (H319); Irrit. cutanée 2 (H315); Sens. cutanée 1 (H317)	10-13,5	[1] [2]
Phénylphosphinate d'éthyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)	84434-11-7	Irrit. oculaire 2 (H319); Sens. cutanée 1 (H317); Aquatique chronique 3 (H412)	1-2	[1] [4]
Hydroxycyclohexyl phényl cétone	947-19-3	Irrit. oculaire 2 (H319); Sens. cutanée 1A (H317)	1-1,5	[1] [5]
Diméthicone	63148-62-9	Non classé	0,5-1	[6]

Les pourcentages exacts (concentrations) de la composition ont été retenus comme secrets commerciaux conformément aux réglementations applicables: 29 CFR 1910.1200(i) (États-Unis), SIMDUT 2015 Section 5.11 (Canada) et Règlement CLP (CE) 1272/2008 Article 11 (UE). Les plages de concentration fournies répondent à toutes les exigences de divulgation de sécurité et sont suffisantes pour une manipulation sûre, une intervention d'urgence et la conformité réglementaire dans toutes les juridictions.

Informations supplémentaires pour les sensibilisants cutanés $\geq 0,1\%$: Ce mélange contient des substances sensibilisantes cutanées à des concentrations $\geq 0,1\%$ qui contribuent à la classification globale de sensibilisation cutanée.

Tableau 2: Valeurs ETA et facteurs M (Exigences SGH 7&8)

Nom du composant	ETA orale (mg/kg)	ETA cutanée (mg/kg)	ETA inhal. (mg/L, 4h)	Facteurs M
Copolymère d'acrylates	>2000	>2000	>5	Non applicable
Triméthacrylate de triméthylolpropane	>2000	>2000	>20	Non applicable
Phénylphosphinate d'éthyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)	>2000	>2000	>20	M(Chronique) = 1
Hydroxycyclohexyl phényl cétone	>2000	>2000	>20	Non applicable
Diméthicone	Non classé	Non classé	Non classé	Non applicable

Calcul du facteur M du mélange:

Classe de danger environnemental	Facteur M du mélange	Analyse de la plage
Aquatique chronique Catégorie 3	Non applicable	En dessous du seuil pour la Catégorie 2

Section 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation:

Transporter la personne à l'air frais immédiatement. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin si les symptômes persistent ou se développent.

En cas de contact avec la peau:

Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Laver la peau abondamment avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

En cas de contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin. Ne pas frotter les yeux.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf sur avis du personnel médical. Donner de l'eau à boire si la personne est consciente. Consulter immédiatement un médecin.

Protection du secouriste:

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié pour éviter l'exposition pendant le sauvetage. Assurer une ventilation adéquate lors de l'administration des premiers soins.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes immédiats:

- Yeux: Irritation, douleur, larmoiement, rougeur
- Peau: Irritation, rougeur, réaction allergique possible chez les individus sensibilisés
- Respiratoire: Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires

Effets différés:

- Sensibilisation cutanée: Peut développer une dermatite de contact allergique avec une exposition répétée
- Effets oculaires: Irritation oculaire prolongée possible si non traitée rapidement

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pour le contact oculaire: L'irrigation immédiate et complète est essentielle. Continuer l'irrigation en route vers l'établissement médical si nécessaire. Un examen ophtalmologique peut être requis en cas d'irritation persistante.

Pour la sensibilisation cutanée: Une évaluation médicale pour la dermatite de contact allergique peut être requise. Des tests épicutanés peuvent être indiqués en cas de sensibilisation confirmée.

Antidote: Aucun antidote spécifique. Le traitement est symptomatique et de soutien.

RE-COVER

Instructions spéciales pour le médecin: Surveiller les signes de sensibilisation allergique. Contacter le centre antipoison national pour des conseils de traitement supplémentaires: Canada 1-844-POISON-X.

Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Mousse résistant à l'alcool, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO₂), pulvérisation d'eau/brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à haute pression (peut propager le feu), l'eau peut être inefficace pour l'extinction

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion:

La décomposition thermique peut produire des gaz toxiques incluant le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les oxydes d'azote et des fragments organiques. Les composés contenant du phosphore peuvent produire des vapeurs d'acide phosphorique.

Dangers spécifiques:

Le produit est combustible. Point d'éclair >85°C (185°F). Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les contenants peuvent se rompre lorsqu'ils sont chauffés.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection:

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque facial complet et des vêtements de protection complets. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

Retirer les contenants de la zone d'incendie si cela peut être fait en toute sécurité. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée - ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

5.4 Autres informations

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer au niveau du sol jusqu'à une source d'ignition. Empêcher l'accumulation de gaz explosifs à des concentrations explosives.

Section 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel non formé aux urgences:

Évacuer le personnel non nécessaire. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas toucher ou marcher dans le matériau déversé. Utiliser un équipement de protection individuelle (voir Section 8).

Pour les intervenants d'urgence:

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié. Approcher le déversement en amont du vent. Empêcher d'autres fuites si cela peut être fait en toute sécurité.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces confinés. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les cours d'eau ou les égouts. Le produit est nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

MÉTHODE PRÉFÉRÉE - Désactivation par durcissement UV: Petits déversements (espaces intérieurs):

- Contenir la zone de déversement pour empêcher la propagation
- Exposer le matériau déversé à la lumière UV ou à la lumière directe du soleil pendant 30 à 60 minutes pour durcir/polymériser les composants réactifs
- Une fois complètement durci, le matériau devient inerte et peut être retiré mécaniquement
- Cette méthode désactive les photoinitiateurs et les composants méthacrylates, rendant le nettoyage plus sûr

Grands déversements:

- Contenir le déversement à l'aide de digues de sable ou de terre
- Empêcher la propagation vers les drains, égouts ou cours d'eau
- Pour les déversements extérieurs: Permettre l'exposition directe au soleil pendant plusieurs heures pour durcir complètement le matériau
- Pour les déversements intérieurs: Utiliser des lampes UV portables (315-400nm) pour durcir le matériau déversé avant l'enlèvement
- Collecter mécaniquement le matériau durci

Méthode alternative (si le durcissement UV n'est pas possible):

- Absorber avec un matériau absorbant inerte (sable, vermiculite, terre de diatomée)
- Note: Le matériau non durci nécessite une élimination comme déchet dangereux

Nettoyage:

Ventiler la zone. Porter un ÉPI approprié pendant le nettoyage. Le matériau durci peut être éliminé comme déchet solide non dangereux. Laver la zone de déversement avec de l'eau et du savon.

NOTE DE SÉCURITÉ: Le durcissement UV convertit les composants liquides réactifs en polymère solide inerte, réduisant considérablement les dangers pour la santé et l'environnement pendant le nettoyage.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir Section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection individuelle. Voir Section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

Section 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation générale: Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Utilisation professionnelle en salon de manucure: Assurer une ventilation adéquate dans la zone de travail. Utiliser un équipement électrique antidéflagrant. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'ignition. Mettre à la terre les contenants et l'équipement de réception pour éviter l'accumulation d'électricité statique.

Considérations pour le durcissement UV:

- Durcir immédiatement après l'application - le matériau non durci est plus dangereux que le polymère durci
- Utiliser une longueur d'onde UV appropriée (365-405nm) avec une puissance minimale de 36W pour un durcissement efficace

RE-COVER

- Appliquer en couches minces ($\leq 2\text{mm}$ d'épaisseur) - les applications épaisses ne durciront pas complètement
- Assurer un durcissement complet - vérifier la surface sans adhérence avant de considérer le matériau comme sûr à manipuler
- Nettoyer la contamination en durcissant aux UV les petits déversements avant l'enlèvement mécanique lorsque possible
- Éviter le durcissement prématuré pendant la manipulation - travailler dans des zones sans exposition aux UV

Mesures d'hygiène: Se laver soigneusement les mains et la peau contaminée après manipulation. Utiliser une protection cutanée appropriée. En cas de contamination, durcir aux UV de petites quantités avant l'enlèvement pour réduire le risque d'exposition.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage: Conserver dans le contenant d'origine dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Protéger de la lumière UV et de la lumière directe du soleil - stocker dans des zones sombres ou des contenants opaques aux UV. Conserver entre 4-27°C (40-80°F). Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Le produit peut se figer ou se stratifier s'il est soumis à des températures inférieures au point de congélation.

Protection contre la lumière UV:

- Utiliser des contenants ambrés ou opaques pour éviter le durcissement prématuré
- Éviter l'éclairage fluorescent dans les zones de stockage (contient des radiations UV)
- Stocker à l'écart des fenêtres et des sources de lumière UV
- S'assurer que l'éclairage de stockage est exempt d'UV (DEL ou incandescent préféré)

Matières incompatibles: Agents oxydants forts (peroxydes, permanganates), acides forts (acide sulfurique, acide nitrique), bases fortes (hydroxyde de sodium, hydroxyde de potassium), amines, initiateurs de radicaux libres, piègeurs d'oxygène. Éviter le contact avec les métaux qui peuvent catalyser la polymérisation. Les sources de lumière UV sont incompatibles avec le stockage - causeront la dégradation du produit et la défaillance du contenant.

Exigences de stockage: Tenir hors de portée des enfants. Stocker dans des zones avec une protection incendie appropriée. L'équipement électrique doit être antidéflagrant. Les zones de stockage doivent être exemptes de lumière UV pour éviter la polymérisation prématurée.

Considérations relatives aux contenants: Ne pas stocker dans des contenants en verre transparent ou en plastique transparent qui permettent la transmission de la lumière UV. Utiliser des matériaux de contenant appropriés compatibles avec les composants méthacrylates.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Voir Section 1.2. Produit conçu spécifiquement pour les applications professionnelles d'amélioration des ongles nécessitant des systèmes de durcissement UV/LED. Destiné à être utilisé avec un équipement de durcissement UV/LED approprié (365-405nm, minimum 36W) dans des environnements de salon de manucure professionnels.

Section 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle:

Substance	Pays	Type	Valeur	Notes
Triméthacrylate de triméthylolpropane	Non établi	-	-	Utiliser les directives générales de ventilation

RE-COVER

Aucune limite d'exposition professionnelle spécifique établie pour les composants. Utiliser les directives générales de ventilation pour les solvants organiques.

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Non établie pour ce mélange. Les DNEL des composants individuels doivent être consultées pour une évaluation détaillée des risques.

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Non établie pour ce mélange. L'évaluation des risques environnementaux doit prendre en compte les PNEC des composants individuels.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques:

Utiliser une ventilation générale et locale adéquate pour maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition. Utiliser un équipement électrique antidéflagrant dans les zones où des vapeurs peuvent être présentes. Utiliser une ventilation locale avec une vitesse de capture minimale de 100 pi/min (30 m/min) au point de libération du matériau.

Équipement de protection individuelle:

Un équipement de protection approprié doit être utilisé pour minimiser l'exposition.

Protection respiratoire:

Normalement non requise avec une ventilation adéquate. Si les limites d'exposition peuvent être dépassées, utiliser un respirateur pour vapeurs organiques approuvé NIOSH/MSHA. Pour les situations d'urgence ou d'exposition élevée, utiliser un respirateur à pression positive alimenté en air.

Protection des mains:

Porter des gants résistants aux produits chimiques tels que le caoutchouc nitrile ou le néoprène. Le temps de perméation des gants doit être déterminé pour l'application spécifique. Remplacer les gants régulièrement.

Protection des yeux/du visage:

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes chimiques. Un écran facial est recommandé en cas de risque d'éclaboussures. Une station de lavage oculaire d'urgence doit être disponible.

Protection de la peau:

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long. Utiliser un tablier résistant aux produits chimiques lors de la manipulation de grandes quantités. Des chaussures imperméables sont recommandées.

Contrôles de l'exposition environnementale:

Empêcher le rejet dans l'environnement. Utiliser un confinement approprié pour éviter la contamination environnementale. Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Section 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés améliorées (Conformité SGH 7&8):

Propriété	Valeur
Aspect	Liquide
Couleur	Clair à légèrement trouble
Odeur	Légère odeur caractéristique d'ester

Propriété	Valeur
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	Non applicable (non aqueux)
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	>200°C (estimé)
Point d'éclair	>85°C (185°F) (Vase clos)
Taux d'évaporation	
Inflammabilité	Liquide combustible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité	Non déterminé
Pression de vapeur	
Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Densité relative	1,05-1,10 à 20°C
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau; soluble dans les solvants organiques
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non déterminé
Température d'auto-inflammation	Non déterminé
Température de décomposition	>250°C
Viscosité	Liquide de viscosité moyenne
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non comburant

Propriétés physiques supplémentaires:

- Caractéristiques des particules: Non applicable (liquide)
- Sensibilité mécanique: Non sensible mécaniquement
- Conductivité: Faible conductivité électrique
- Tension superficielle: Environ 30-40 mN/m à 25°C

Section 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales. Peut polymériser dans certaines conditions (chaleur, lumière, catalyseurs). Les composants méthacrylates sont réactifs envers les radicaux libres.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées. Contient des inhibiteurs (MEHQ, etc.) à

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse: Peut se produire sous exposition à la chaleur, à la lumière UV ou en présence de peroxydes ou d'autres initiateurs de radicaux libres. La polymérisation est exothermique et peut provoquer la rupture du contenant.

10.4 Conditions à éviter

Températures élevées, sources de chaleur localisées (p. ex., chauffage de fûts ou de bandes), conditions oxydantes, conditions de congélation, lumière directe du soleil, rayonnement ultraviolet, couverture de gaz inerte. Éviter les températures supérieures à 40°C.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts, réducteurs forts, initiateurs de radicaux libres, piègeurs d'oxygène, acides forts, bases fortes. Le matériau a de fortes propriétés de solvant et peut ramollir la peinture.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En conditions d'incendie: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, acide phosphorique, divers fragments organiques. La décomposition thermique peut produire des vapeurs irritantes et des gaz d'oxyde de carbone.

Section 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques améliorées (Format SGH 7&8)

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

- Orale: Non classé sur la base des données disponibles
- Cutanée: Non classé sur la base des données disponibles
- Inhalation: Données limitées disponibles; faible toxicité aiguë attendue en raison de la faible volatilité

Valeurs ETA (Estimations de la toxicité aiguë):

- ETA orale: >2000 mg/kg (Catégorie 5 - estimée)
- ETA cutanée: >2000 mg/kg (Catégorie 5 - estimée)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Catégorie 2 - Provoque une irritation cutanée. Basé sur la classification du composant Triméthacrylate de triméthylolpropane. Peut causer des lésions cutanées modérées (rougeur et gonflement) ou sensibilisation. Un contact prolongé peut provoquer la formation de cloques (brûlures).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Catégorie 2 - Provoque une sévère irritation des yeux. Basé sur la classification de plusieurs composants. Peut causer un larmolement excessif, des clignements et des rougeurs.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Sensibilisation cutanée Catégorie 1 - Peut provoquer une allergie cutanée. Basé sur la présence de plusieurs

RE-COVER

composants sensibilisants cutanés (Triméthacrylate de triméthylolpropane, Phénylphosphinate d'éthyl(2,4,6-triméthylbenzoyl), Hydroxycyclohexyl phényl cétone). Un contact cutané prolongé et répété peut provoquer une sensibilisation.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Non classé. Aucune donnée n'indique un potentiel mutagène pour ce mélange.

Cancérogénicité:

Non classé. Ce produit ne contient pas de cancérogènes humains connus au-dessus des seuils de classification.

Toxicité pour la reproduction:

Non classé. Aucune donnée n'indique une toxicité pour la reproduction pour ce mélange.

STOT-exposition unique:

Non classé. Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres muqueuses.

STOT-exposition répétée:

Non classé. Aucune preuve de toxicité pour les organes cibles avec une exposition répétée. Une exposition prolongée aux vapeurs peut causer des nausées, des maux de tête et des vomissements.

Danger par aspiration:

Non classé. Non considéré comme un danger en raison de la faible volatilité dans des conditions standard.

Voie(s) d'exposition probable(s):

Le contact cutané et le contact oculaire sont les voies les plus probables lors d'une utilisation professionnelle. Une exposition par inhalation est possible avec une ventilation inadéquate.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques:

- Contact cutané: Irritation, rougeur, réaction allergique possible chez les individus sensibilisés
- Contact oculaire: Irritation, douleur, larmolement, rougeur
- Inhalation: Irritation du nez, de la gorge, des voies respiratoires
- Ingestion: Peut causer des nausées, des maux de tête, des vomissements et de la diarrhée et une dépression du système nerveux central

Section 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

- Toxicité aquatique aiguë: Basé sur les données des composants, CL50 estimée (poissons, 96h) >100 mg/L
- Toxicité aquatique chronique: Catégorie 3 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Toxicité aquatique des composants:

- Triméthacrylate de triméthylolpropane: Données spécifiques limitées disponibles
- Phénylphosphinate d'éthyl(2,4,6-triméthylbenzoyl): Aquatique chronique 3 (H412)

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation: Les composants devraient être intrinsèquement biodégradables sur la base de l'analyse structurelle. Les composants polymères peuvent se biodégrader lentement.

Dégradation abiotique: Les composants méthacrylates peuvent subir une hydrolyse dans les milieux aquatiques. La photodégradation est possible sous exposition aux UV.

RE-COVER

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Faible potentiel de bioaccumulation attendu sur la base des poids moléculaires des composants et de la solubilité dans l'eau. Les valeurs de log Kow pour la plupart des composants suggèrent une faible bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Devrait avoir une faible mobilité dans le sol en raison de la faible solubilité dans l'eau et de la tendance à polymériser. Peut se lier à la matière organique dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme PBT (Persistants, Bioaccumulables et Toxiques) ou vPvB (très Persistants et très Bioaccumulables) à des niveaux $\geq 0,1\%$.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, ce produit n'est pas classé comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Peut causer des effets néfastes à long terme dans l'environnement aquatique en raison de la présence de substances nocives pour la vie aquatique. De très grandes libérations de ce produit peuvent être nocives ou mortelles pour la vie aquatique surexposée.

Section 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit:

Éliminer comme déchet dangereux conformément aux réglementations locales, régionales et nationales. Ne pas jeter dans les ordures ménagères ou verser dans les égouts. Envisager l'incinération dans une installation approuvée avec des contrôles d'émission appropriés.

Exigences spécifiques au Canada:

Classé comme déchet dangereux en vertu des réglementations environnementales provinciales. Consulter l'autorité provinciale de gestion des déchets pour les exigences spécifiques d'élimination.

Exigences spécifiques à l'UE:

L'attribution du code de déchet doit tenir compte de la composition réelle et des réglementations locales. Les codes de déchets typiques peuvent inclure 08 04 09* (déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques) ou 08 04 10 (déchets de colles et mastics autres que ceux mentionnés en 08 04 09).

Exigences spécifiques aux États-Unis:

Peut être soumis aux réglementations RCRA si les concentrations des constituants dépassent les seuils réglementaires. Consulter 40 CFR 261 pour la détermination.

Élimination des contenants:

Les contenants doivent être complètement vidés et éliminés comme déchets dangereux à moins d'être correctement nettoyés. Rincer trois fois les contenants avant le recyclage ou l'élimination. La réutilisation des fûts ou contenants vides n'est pas recommandée.

Précautions particulières:

S'assurer que l'élimination des déchets est conforme aux réglementations environnementales applicables. Éviter le rejet dans l'environnement pendant les opérations d'élimination.

Section 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

RE-COVER

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Non classé comme polluant marin

Exception de quantité limitée:

Lorsqu'il est expédié dans des bouteilles de 12 mL et emballé conformément aux dispositions relatives aux quantités limitées (ADR 3.4, IMDG 3.4, IATA 2.7), ce produit n'est pas soumis aux réglementations sur les marchandises dangereuses.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Manipuler selon les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. S'assurer que les colis sont correctement scellés et étiquetés pour identification. Le point d'éclair >85°C (>185°F) indique un risque d'inflammabilité plus faible que de nombreux produits pour ongles. Certains transporteurs peuvent exiger une déclaration de danger environnemental en raison des composants de toxicité aquatique. Consulter les exigences du transporteur pour des itinéraires spécifiques et des quantités supérieures aux limites d'emballage grand public.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable - Produit non expédié en vrac.

Vérification de la classification de transport:

Ce durcisseur pour amélioration des ongles a un point d'éclair >85°C et n'est pas classé comme marchandise dangereuse pour le transport lorsqu'il est expédié en quantités limitées. Le produit contient des composants ayant une toxicité aquatique mais en dessous des seuils nécessitant un étiquetage de danger environnemental pour le transport.

Section 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES:

Classification SIMDUT 2015:

- Irritation oculaire, Catégorie 2
- Irritation cutanée, Catégorie 2
- Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE):

Tous les composants sont inscrits sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou en sont exemptés.

Règlement sur les cosmétiques (Canada):

Soumis aux réglementations de Santé Canada sur les cosmétiques pour les produits d'amélioration des ongles.

RÉGLEMENTATIONS DES ÉTATS-UNIS:

Norme de communication des risques OSHA (29 CFR 1910.1200):

- Irritation oculaire, Catégorie 2
- Irritation cutanée, Catégorie 2

RE-COVER

- Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Statut TSCA:

Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire TSCA ou en sont exemptés.

Exigences de déclaration SARA:

Non applicable. Aucun composant présent au-dessus des quantités seuils.

Quantité de planification de seuil SARA:

Il n'y a pas de quantités de planification de seuil spécifiques pour les composants de ce produit.

Quantité à déclarer CERCLA (RQ):

Non applicable.

Proposition 65 de la Californie:

Ce produit ne contient pas de produits chimiques connus de l'État de Californie pour causer le cancer ou la toxicité reproductive au-dessus des seuils de notification.

Informations réglementaires des États:

Aucun composant de ce mélange n'est inscrit sur les listes de la Proposition 65 de la Californie.

RÈGLEMENTATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE:

Règlement CLP (CE) n° 1272/2008:

- Irritation oculaire, Catégorie 2 (H319)
- Irritation cutanée, Catégorie 2 (H315)
- Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (H317)
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3 (H412)

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006:

Tous les composants >1 tonne/an sont enregistrés ou couverts par des enregistrements. Aucune autorisation requise en vertu de l'annexe XIV. Aucune restriction en vertu de l'annexe XVII ne s'applique.

Règlement sur les produits cosmétiques (CE) n° 1223/2009:

Le produit destiné aux applications d'amélioration des ongles doit être conforme aux réglementations cosmétiques pertinentes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour les composants enregistrés sous REACH au-dessus de 10 tonnes par an. Aucune évaluation de sécurité chimique supplémentaire n'est requise pour ce mélange.

15.3 Autres informations réglementaires

Réglementations internationales:

- Australie: Composants inscrits sur l'AIC (Australian Inventory of Industrial Chemicals)
- Chine: Composants inscrits sur l'IECSC
- Japon: Composants inscrits sur l'ENCS (Existing and New Chemical Substances)
- Corée du Sud: Composants inscrits sur la liste des produits chimiques existants K-REACH

Section 16: AUTRES INFORMATIONS

16.1 Indication des changements

Cette révision met à jour la FDS pour les exigences de conformité SGH 7&8 2025, incluant:

- Changement du Triacrylate de triméthylolpropane en Triméthacrylate de triméthylolpropane

RE-COVER

- Mise à jour du numéro CAS de 15625-89-5 à 3290-92-4
- Modification de la classification des dangers de Lésions oculaires Cat. 1 à Irritation oculaire Cat. 2
- Changement de la toxicité aquatique de la Catégorie 2 à la Catégorie 3
- Mise à jour du point d'éclair de >82°C à >85°C
- Divulgateion améliorée des ingrédients
- Conseils de prudence mis à jour
- Format d'information toxicologique amélioré
- Ajout de la déclaration de disponibilité bilingue
- Informations de contact d'urgence améliorées
- Informations de conformité réglementaire mises à jour

16.2 Abréviations et acronymes

- ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- AIHA: American Industrial Hygiene Association
- CLP: Classification, étiquetage et emballage
- DNEL: Dose dérivée sans effet
- CE: Communauté européenne
- ECHA: Agence européenne des produits chimiques
- ETA: Estimation de la toxicité aiguë
- FDS: Fiche de données de sécurité
- LCPE: Loi canadienne sur la protection de l'environnement
- LIS: Liste intérieure des substances
- NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health
- OSHA: Occupational Safety and Health Administration
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PNEC: Concentration prédite sans effet
- ÉPI: Équipement de protection individuelle
- REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation des substances chimiques
- SGH: Système général harmonisé
- SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
- STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles
- TMPTMA: Triméthacrylate de triméthylolpropane
- TWA: Moyenne pondérée dans le temps
- vPvB: très persistant et très bioaccumulable
- WEEL: Workplace Environmental Exposure Level

16.3 Principales références bibliographiques et sources de données

- Base de données de l'inventaire C&L de l'ECHA
- Dossiers d'enregistrement ECHA
- Guide de poche NIOSH sur les risques chimiques
- Valeurs limites d'exposition ACGIH
- Niveaux d'exposition environnementale sur le lieu de travail AIHA
- Fiches techniques des fabricants
- Littérature scientifique sur la toxicologie des composants

16.4 Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges

Classification dérivée en utilisant les principes de liaison et les méthodes de calcul selon l'annexe I du règlement CLP. La classification du mélange est basée sur les limites de concentration et les formules d'additivité pour les dangers pour la santé, et les classifications des composants individuels pour les dangers environnementaux.

16.5 Texte intégral des mentions de danger (mentions H) et des conseils de prudence (mentions P) mentionnés aux sections 2 et 3:

- H315: Provoque une irritation cutanée
- H317: Peut provoquer une allergie cutanée

RE-COVER

- H318: Provoque de graves lésions des yeux
- H319: Provoque une sévère irritation des yeux
- H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- P261: Éviter de respirer les vapeurs/brouillards
- P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation
- P273: Éviter le rejet dans l'environnement
- P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
- P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon
- P333 + P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin
- P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- P337 + P313: Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin

16.6 Conseils de formation

S'assurer que tout le personnel manipulant ce produit reçoit une formation appropriée sur:

- La reconnaissance des dangers et l'évaluation des risques
- L'utilisation appropriée de l'équipement de protection individuelle
- Les procédures d'urgence et les premiers soins
- Les pratiques de manipulation et de stockage sécuritaires
- Les procédures d'intervention en cas de déversement
- Les exigences réglementaires applicables

16.7 Informations supplémentaires

Cette fiche de données de sécurité contient des informations basées sur les connaissances actuelles et est destinée à décrire le produit en matière de sécurité, de santé et d'exigences environnementales. Les informations ne doivent pas être interprétées comme garantissant des propriétés spécifiques.

Engagement de mise à jour de 90 jours: Cette FDS sera examinée et mise à jour dans les 90 jours suivant toute nouvelle information significative sur les dangers, la toxicologie ou la réglementation qui affecte la classification ou l'utilisation sécuritaire de ce produit, comme l'exige le SIMDUT 2015.

Date de préparation: 27 juillet 2025

Date de dernière révision: 27 juillet 2025

Version: 2.0 (Conforme SGH 7&8 2025)

Préparé par: Département de réglementation technique

Examiné par: Département de sécurité des produits

Vérification de conformité légale: Cette FDS répond aux exigences du SIMDUT 2015 canadien, du règlement CLP de l'UE (CE) 1272/2008 et de l'OSHA HCS 2012 des États-Unis. Tous les numéros CAS ont été vérifiés dans des bases de données officielles. Les classifications sont basées sur les données officielles de l'inventaire C&L de l'ECHA et sur la littérature scientifique établie.

Avis de non-responsabilité: Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur les connaissances actuelles et les réglementations nationales et internationales. Elles sont fournies de bonne foi, mais aucune garantie, représentation ou garantie n'est faite quant à leur exactitude, fiabilité ou exhaustivité. Ces informations concernent uniquement le matériau spécifique désigné ici et ne concernent pas l'utilisation en combinaison avec tout autre matériau ou dans tout processus. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'assurer des conditions sûres pour la manipulation, le stockage, l'utilisation et l'élimination du produit.

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette FDS est conforme aux exigences du SIMDUT 2015 canadien, du règlement CLP de l'UE (CE) 1272/2008 et de l'OSHA HCS 2012 des États-Unis, telles que mises à jour pour les mandats de conformité 2025.